



HAL
open science

Bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur : nouvelles portes, nouveaux obstacles

Fanette Merlin

► **To cite this version:**

Fanette Merlin. Bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur : nouvelles portes, nouveaux obstacles. Diversité : ville école intégration, 2023, 202, 10.35562/diversite.3837 . hal-04106539

HAL Id: hal-04106539

<https://u-bourgogne.hal.science/hal-04106539>

Submitted on 25 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

Diversité

ISSN : 2427-5409

Éditeur : ENS de Lyon

202 | 2023

Où va l'enseignement supérieur ?

Bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur : nouvelles portes, nouveaux obstacles

Fanette Merlin

 <https://publications-prairial.fr/diversite/index.php?id=3837>

DOI : 10.35562/diversite.3837

Référence électronique

Fanette Merlin, « Bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur : nouvelles portes, nouveaux obstacles », *Diversité* [En ligne], 202 | 2023, mis en ligne le 14 mai 2023, consulté le 14 mai 2023. URL : <https://publications-prairial.fr/diversite/index.php?id=3837>

Droits d'auteur

CC BY-SA

Bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur : nouvelles portes, nouveaux obstacles

Fanette Merlin

PLAN

Pourquoi des « bacs pro » dans le supérieur ?

Dix années de politique publique centrée sur l'accès aux STS

Des parcours resserrés, une concurrence accrue et une réussite qui décline

Un accès réellement renforcé, pour quelle conclusion ?

L'éloignement des bacheliers technologiques

Au niveau individuel, la pénalité des bacs pro demeure

Des perspectives de réussite alarmantes

Pour conclure...

TEXTE

- 1 Comme un écho à la question soulevée trente ans après sa création – « le baccalauréat professionnel est-il devenu un baccalauréat comme les autres ? » (Maillard, 2019) –, la singularité est de mise lorsqu'il s'agit de décrire les parcours des bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur. Rêve de « retrouver la "voie normale" » (Beaud, 2002), phénomène « symbolique » en cours de « normalisation » (Hugrée, 2016), portes restées « entrouvertes » à des bacheliers qui continuent par elles « d'éprouver l'inégale valeur de leur diplôme »

(Lemêtre *et al.*, 2016), les poursuites d'études des bacheliers professionnels interpellent pour deux raisons : elles ne correspondent pas à l'issue initialement prévue à ce diplôme ; et elles ne conduisent à l'obtention d'un diplôme que dans une minorité de cas. La première explique que la sélection des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur est encore marquée par de nombreux obstacles, qu'ils soient formels ou informels (Merlin, 2021). La seconde renvoie à une question vaste et délicate en matière d'action publique : comment aménager la transition secondaire-supérieur afin de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur tout en y améliorant la réussite des étudiants ? Dans la dernière décennie, la réponse a essentiellement consisté à diriger les bacheliers professionnels vers une filière donnée, la section de technicien supérieur (STS).

- 2 Dans ce cadre, cette synthèse revient sur l'évolution récente des perspectives d'accès des bacheliers professionnels à un diplôme de l'enseignement supérieur et, plus particulièrement, à un brevet de technicien supérieur (BTS). Elle se focalise sur la décennie 2010-2020, charnière pour cette question, car elle voit, d'une part, le nombre de bacheliers professionnels inscrits dans l'enseignement supérieur doubler ; et d'autre part, elle voit advenir deux réformes affectant les principes d'allocation des bacheliers dans l'enseignement supérieur : la première instaure en 2013 des places réservées (des quotas) aux bacheliers professionnels en section de technicien supérieur (STS), la seconde modifie en 2018 l'outil de candidature et d'inscription dans l'enseignement supérieur (APB laisse la place à Parcoursup). Ce contexte occasionne une repolarisation des poursuites d'études des bacheliers professionnels vers les STS, liée à l'introduction des quotas, mais aussi à un renforcement des mécanismes de sélection à l'entrée de l'université. La première partie reprend les raisons ayant conduit à une telle augmentation de la présence des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur ; la deuxième retrace dix années de politique publique centrée sur l'orientation de ces nouveaux arrivants vers la filière jugée la mieux appropriée pour eux ; la troisième partie passe en revue les résultats observables de ces politiques.

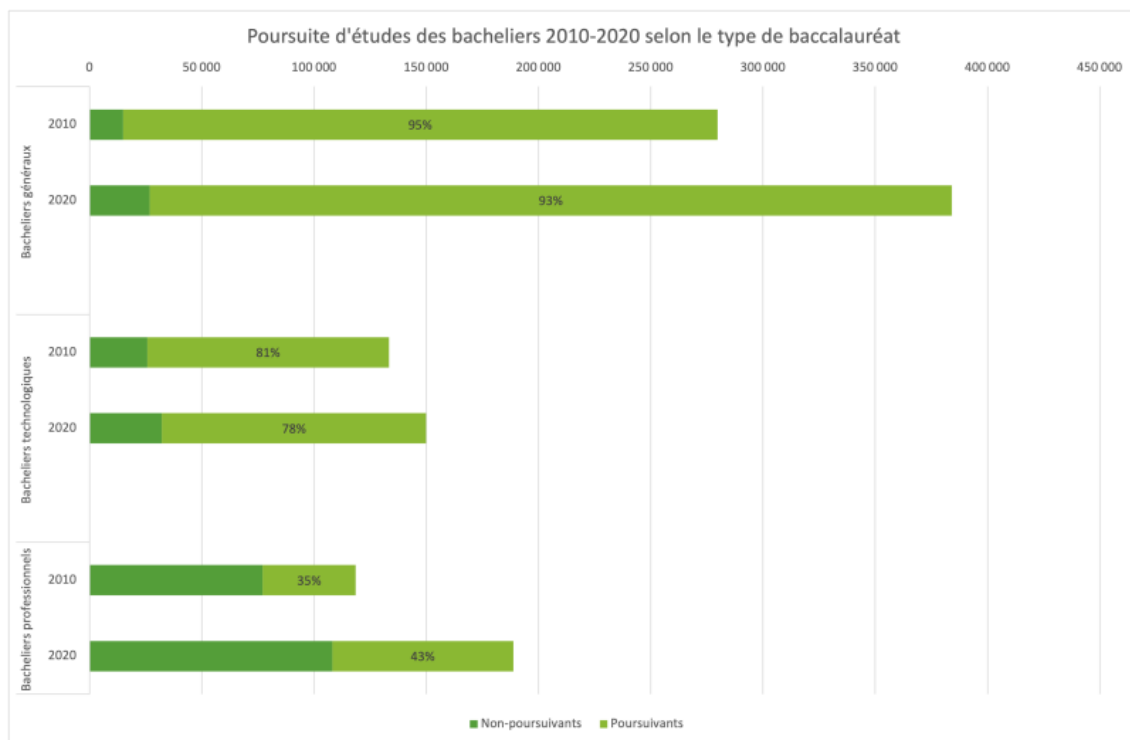
Pourquoi des « bacs pro » dans le supérieur ?

- 3 Si à l'origine, les bacheliers professionnels sont destinés à intégrer le marché du travail en tant qu'ouvriers qualifiés, leur taux de poursuite d'études n'a cessé d'augmenter depuis 1985. Cela fait même une décennie que, chaque année, plus d'un tiers d'entre eux s'inscrit dans l'enseignement supérieur.
- 4 Pour comprendre une telle évolution, il faut se rappeler que l'élévation générale du niveau d'éducation répond à des intérêts individuels – plus le niveau de diplôme est élevé, plus les revenus augmentent, le risque du chômage diminue et le statut social s'élève : il n'est donc pas étonnant que la tendance au prolongement des études concerne aussi les bacheliers professionnels. Mais ces intérêts sont également collectifs : à l'échelle d'un État, lorsque le niveau d'éducation augmente, les impôts perçus sont plus importants, la santé progresse ainsi que la participation civique ; la liste des bénéfices sociaux de l'éducation est encore longue (Baudelot, Leclercq, 2005), expliquant que les objectifs français et européens n'aient cessé de progresser en la matière. Ils ont visé d'abord l'obtention d'un diplôme du supérieur pour 40 % d'une classe d'âge (*Éducation et formations*, 2020), puis 50 % (objectif français posé dans la loi de 2013) et finalement 60 %, objectif pour 2025 établi dans le cadre de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (Béjean, Monthubert, 2015). Cette intention s'appuie nécessairement sur le développement des études supérieures des bacheliers professionnels, dans la mesure où respectivement huit et neuf bacheliers technologiques et généraux sur dix poursuivaient déjà des études en 2010.
- 5 Néanmoins, du côté de la puissance publique, il peut exister des tensions entre l'objectif consistant à élever le niveau d'éducation et celui visant à pourvoir les emplois peu qualifiés sur le marché du travail. L'analyse de la politique publique à l'égard des lauréats du baccalauréat professionnel depuis sa création montre en effet une hésitation de l'action publique, entre encouragement et dissuasion des futurs ouvriers à décrocher le « bac », et à se lancer dans les études supérieures (Brucy, 2016 ; Prost, 2002). La création du baccalauréat professionnel répond elle-même à deux principaux objectifs en partie

contradictoires : d'une part, atteindre une meilleure qualification de la main-d'œuvre afin d'améliorer la compétitivité de l'économie, dans un contexte de concurrence internationale accrue ; d'autre part, élever le niveau de formation dans le but de conduire 80 % d'une classe d'âge au bac en 2000 (Labruyère, Kogut-Kubiak, 2013).

- 6 En 2009, la réforme du baccalauréat professionnel poursuit le même objectif, à savoir, augmenter le nombre de jeunes qualifiés au niveau baccalauréat. En abaissant à trois le nombre d'années de formation nécessaires pour le préparer, elle rapproche le baccalauréat professionnel d'un baccalauréat « comme les autres », général ou technologique. La conséquence est nette : la progression du nombre de bacheliers professionnels accélère, de même que leur propension à poursuivre des études supérieures.
- 7 Du fait de ces évolutions, le taux d'inscription des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur n'a cessé de croître, jusqu'à atteindre 42,7 % en 2020 (figure 1). Parallèlement à cela, le nombre de bacheliers professionnels a lui aussi augmenté continûment, doublant même en vingt ans. On pouvait observer ces deux tendances de fond depuis la création du baccalauréat professionnel, mais elles accélèrent nettement suite à la réforme de ce diplôme en 2009. Aux déterminants puissants de l'éducation déjà cités, s'ajoute enfin un *boom* démographique initié en 1995 qui conduit mécaniquement, à partir du début des années 2010, à une forte augmentation du nombre de jeunes entrant dans l'enseignement supérieur (+34 % entre 2010 et 2020, MESRI-DGESIP, 2022). La conjonction de ces mouvements a naturellement conduit à l'explosion récente du nombre de bacheliers professionnels engagés dans l'enseignement supérieur : entre 2010 et 2020, il est passé de 41 000 à 81 000, soit quasiment une multiplication par deux en dix ans (figure 1).

Figure 1. Poursuite d'études des bacheliers 2010-2020 selon le type de baccalauréat



Source : MESRI-DGESIP (2022), État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France n° 15, fiche 8.

- 8 Pour autant, ce nouvel afflux de bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur n'a pas contribué à diversifier les filières dans lesquelles ils s'inscrivent. Au contraire, leur filière d'inscription de prédilection – la section de technicien supérieur (STS) – l'est plus encore en 2020 qu'en 2010. Ainsi, plus de 80 % des bacheliers professionnels inscrits dans l'enseignement supérieur en 2020 l'ont fait en STS, contre 76 % en 2010 (MESRI-DGESIP, 2022 ; figure 2). Sur une période récente, les opportunités de formation supérieure des bacheliers professionnels semblent donc avoir augmenté numériquement, tout en s'étant resserrées vers une voie de formation quasiment monopolistique. Les politiques publiques liées à cette évolution sont exposées dans la partie suivante.

Dix années de politique publique centrée sur l'accès aux STS

- 9 La focalisation des orientations des bacheliers professionnels s'explique, essentiellement, par la politique publique les incitant depuis 2013 à s'inscrire en STS. Alors que, pendant près de vingt ans, les bacheliers technologiques ont formé le public privilégié des STS¹, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) de 2013 présente les bacheliers professionnels comme les prétendants désormais prioritaires à ces formations. Elle institue des pourcentages minimaux de bacheliers professionnels en STS (et de bacheliers technologiques en IUT). Ces pourcentages sont fixés par les recteurs en concertation avec les établissements, pour s'adapter aux territoires et aux filières.
- 10 Cette politique d'orientation vise à répondre à l'insuccès fréquent des bacheliers professionnels à obtenir un diplôme une fois dans l'enseignement supérieur. À l'université, leur taux d'obtention d'une licence générale en trois ans est resté inférieur à 4 % depuis, au moins, la cohorte inscrite en 2005 (MESRI-DGESIP, depuis 2007). Quasiment absents des instituts universitaires de technologie (IUT), les bacheliers professionnels sont donc invités à choisir les STS : si cette filière d'enseignement conduit seulement une moitié d'entre eux au BTS (MESRI-DGESIP, 2022), elle reste donc celle qui leur offre les meilleures opportunités de diplomation.
- 11 Jusqu'à 2013, le processus d'écartement des bacheliers professionnels des bancs de l'université s'est opéré de manière informelle, essentiellement au lycée, par le biais des acteurs de l'orientation qui diffusent aux bacheliers professionnels une information et un accompagnement différencié, cadré (Orange, 2010 ; van Zanten, 2015), conduisant à une modération de leurs aspirations scolaires (Lemêtre *et al.*, 2016) ou *a minima*, une canalisation de ces projets en direction des STS (Orange, 2013). Si malgré tout, certains bacheliers professionnels maintenaient un projet scolaire jugé inadapté pour eux, les entreprises de dissuasion ont pu se faire encore plus précises, à travers des séances de prérentrée à l'université dédiées exclusivement aux bacheliers professionnels et portant l'objectif explicite de les convaincre de renoncer à leur projet (Beaud, Pialoux, 2001).

- 12 À partir de 2013, la canalisation des poursuites d'études de bacheliers professionnels vers les STS devient donc formelle avec la loi ESR et l'instauration de quotas. Son objectif affiché est d'améliorer la réussite des bacheliers professionnels « en les affectant dans les formations qu'ils ont choisies et qui sont mieux adaptées à leur parcours antérieur » (loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, exposé des motifs), soit « par voie de conséquence, limiter leur accès aux autres formations » (Comité éthique et scientifique de Parcoursup, 2022, p. 35) au premier rang desquelles, l'université.
- 13 En complément de ce volet centré sur l'accès à l'enseignement supérieur, la loi de 2013 vise également un objectif de réussite, stipulant que « les établissements d'enseignement supérieur peuvent mettre en place des dispositifs d'accompagnement pédagogique qui tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis ». Pour autant, aucun objectif de généralisation n'est associé à ces dispositifs qui ne restent que des possibilités dépendantes des établissements. Dès 2013, un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche [IGAENR] (Cuisinier *et al.*, 2013) préconise la régulation et l'accompagnement des bacheliers professionnels en STS, assortis d'une « mobilisation pédagogique de grande ampleur » pour les y accueillir.
- 14 En 2015, le rapport Lerminiaux, dont la mission initiale était d'étudier l'opportunité de créer une nouvelle filière d'études pour les bacheliers professionnels, préconise finalement de poursuivre leur direction vers les STS, avec, toutefois, les prérequis suivants : augmenter le nombre de places en STS, ainsi qu'adapter les pédagogies dans ces formations pour mieux y accueillir les bacheliers professionnels. Ce rapport expose clairement que les deux volets de la politique publique d'orientation des bacheliers professionnels en STS – l'accès et la réussite – doivent être menés conjointement : « L'élargissement de l'accès des bacheliers professionnels en STS n'a de sens que s'il s'accompagne d'une amélioration de leurs taux de réussite et d'accès au diplôme » (p. 42).
- 15 La même année, le rapport Lugnier et Plaud (IGEN, IGAENR, 2015) souligne encore la nécessité de relever le taux de réussite des bacheliers professionnels en STS et formule deux préconisations : d'une

part, généraliser et institutionnaliser les liaisons disciplinaires entre « bac pro » et STS ; d'autre part, conditionner l'ouverture d'une STS à la mise en place, en début de cursus, d'un accompagnement pédagogique adapté aux élèves les plus fragiles, principalement les bacheliers professionnels.

- 16 En 2018, la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants réaffirme les pourcentages minimaux de bacheliers professionnels en STS. Elle y adjoint le développement des classes passerelles entre le bac professionnel et les STS. Ce dispositif est présenté comme étant centré sur l'aide à la réussite, mais s'apparente à une mesure d'orientation dans la mesure où il s'adresse aux bacheliers professionnels ayant été refusés en STS. Il s'agit en effet de les affecter dans une formation transitoire en attendant leur admission, et non pas d'aider les admis à réussir en STS². À partir de 2019, les bacheliers technologiques et professionnels ayant suivi une classe passerelle seront admis de droit en STS si l'avis du chef d'établissement (de la classe passerelle) y est favorable³.
- 17 En 2020, on lit dans un rapport de la Cour des comptes que le renforcement des classes passerelles, présentées comme un dispositif hybride visant à la fois l'amélioration de la réussite et celle de l'accès à l'enseignement supérieur⁴, trouve surtout son origine dans le manque de places disponibles, devenu tel qu'il empêchait la mise en œuvre en 2017 de trois expérimentations supposées offrir l'orientation en STS à tous les bacheliers professionnels bénéficiant d'un avis favorable de leur conseil de classe. Ces places n'étant matériellement pas disponibles, la solution palliative aurait été de créer ces classes transitoires : « elles devaient permettre aux élèves ayant reçu un avis favorable de la part du conseil, mais qui ne pouvaient pas rejoindre une STS faute de places disponibles, de consolider leurs acquis en vue de l'intégration d'une STS l'année suivante » (Juanico, Sarles, 2020, p. 134). Sous cet éclairage, le dispositif des classes passerelles s'apparente davantage à l'ouverture organisée d'une salle d'attente. L'admission de droit est alors reportée et finalement octroyée l'année suivante, en cas d'avis favorable du chef d'établissement de la classe passerelle⁵.
- 18 Au total, la politique menée depuis une dizaine d'années au sujet des poursuites d'études des bacheliers professionnels porte essentielle-

ment sur l'accès en STS. En dépit de multiples recommandations, le volet de leur réussite dans cette filière est largement délaissé. En 2022, le Comité éthique et scientifique de Parcoursup (CESP) rappelle de nouveau que « la question de l'amélioration de la réussite des bacheliers professionnels ne peut se dissocier de celle des quotas » (Comité éthique et scientifique de Parcoursup, 2022, p. 42).

- 19 L'action publique semble également avoir négligé la question de l'offre de formation, selon le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques qui évoque « une augmentation massive des effectifs de bacheliers professionnels sans augmentation corrélative du nombre de places disponibles en STS » (Juanico, Sarles, 2020, p. 132). La Cour des comptes soupçonne quant à elle une utilité limitée des classes passerelles et suggère de conditionner leur maintien à une évaluation de leur efficacité pédagogique : « Dans le cas contraire, il serait plus respectueux du projet des bacheliers professionnels et moins coûteux pour les finances publiques de créer directement des places en STS pour accueillir ces lycéens » (Cour des comptes, 2020, p. 103).

Des parcours resserrés, une concurrence accrue et une réussite qui décline

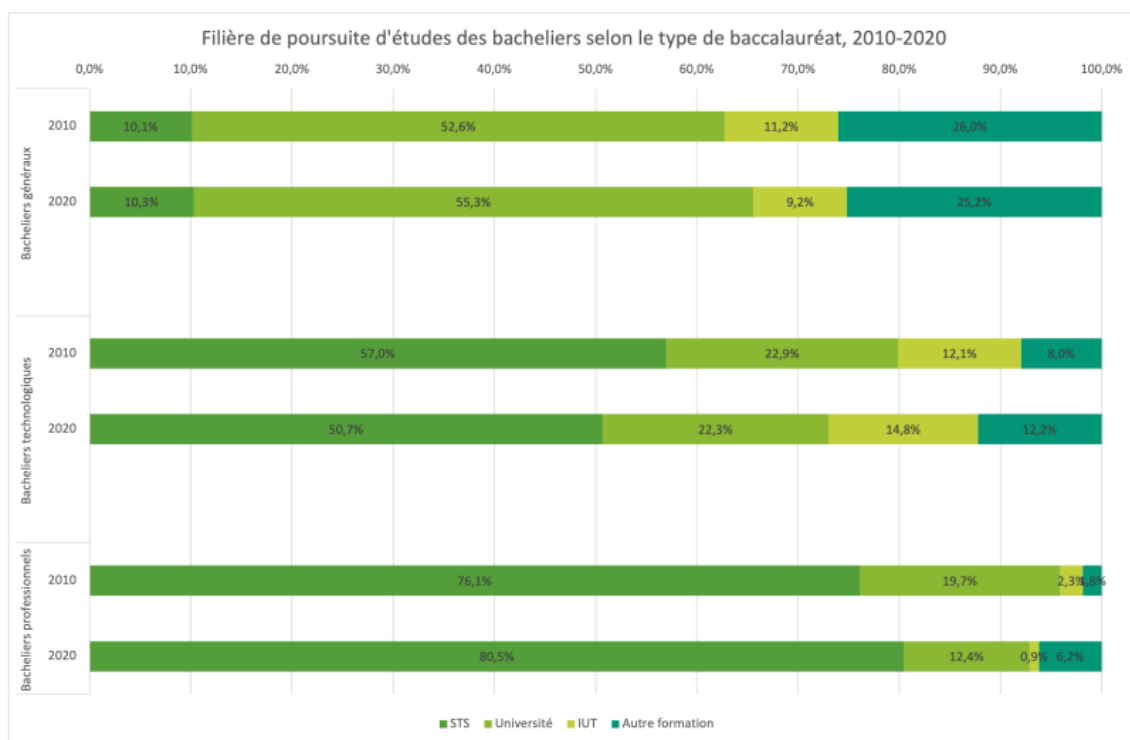
- 20 Cette partie décrit la reconfiguration des parcours des bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur, dans ce contexte marqué par plusieurs réformes. Les évolutions observées et commentées ici résultent au moins en partie des politiques publiques évoquées précédemment, mais ne peuvent leur être strictement imputées.

Un accès réellement renforcé, pour quelle conclusion ?

- 21 Après sept années d'instauration progressive de quotas d'admission, les bacheliers professionnels qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur le font donc désormais, encore plus souvent, en STS (figure 2). Aux 80 % de poursuivants qui s'inscrivent dans cette filière, peut s'ajouter une partie de l'augmentation des poursuites vers les

autres formations (6 % en 2020 contre 2 % en 2010), parmi lesquelles figurent les classes passerelles correspondant aussi à un parcours vers les STS.

Figure 2. Filière de poursuite d'études des bacheliers selon le type de baccalauréat, 2010-2020



Source : MESRI-DGESIP (2022), État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France n° 15, fiches 8 et 11.

22 Parallèlement, les bacheliers professionnels se sont éloignés de l'université⁶ : 20 % des poursuivants s'y inscrivait en 2010, ils ne sont plus que 12 % en 2020. À cet égard, la politique d'orientation des bacheliers professionnels en STS, renforcée par la mise en place d'une forme de sélection à l'université, peut se lire en partie comme un mécanisme d'assignation.

L'éloignement des bacheliers technologiques

23 Concernant les autres bacheliers, désormais mécaniquement pénalisés à l'entrée des STS en comparaison des bacheliers professionnels qui y sont prioritaires, seuls les bacheliers technologiques se sont

écartés de la filière (57 % d'entre eux y accèdent en 2020 contre 51 % en 2010, figure 2). Les bacheliers généraux, eux, s'y maintiennent à hauteur de 10 %, en 2020 comme en 2010.

- 24 Finalement, l'arrivée des bacheliers professionnels en STS semble s'être opérée uniquement au détriment des bacheliers technologiques, qui s'effacent largement de la filière quand les bacheliers généraux s'y maintiennent (figure 3).

Figure 3. Origine scolaire des entrants en STS selon le type de baccalauréat, 2010-2020



Source : MESRI-DGESIP (2022), État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France n° 15, fiche 8.

- 25 Cette sursélection des bacheliers généraux au détriment des bacheliers technologiques, qui formaient pourtant le public prioritairement destiné aux STS quelques années plus tôt, pourrait s'expliquer par un renforcement du niveau de sélectivité scolaire des STS sur la période (Merlin, 2022).

Au niveau individuel, la pénalité des bacs pro demeure

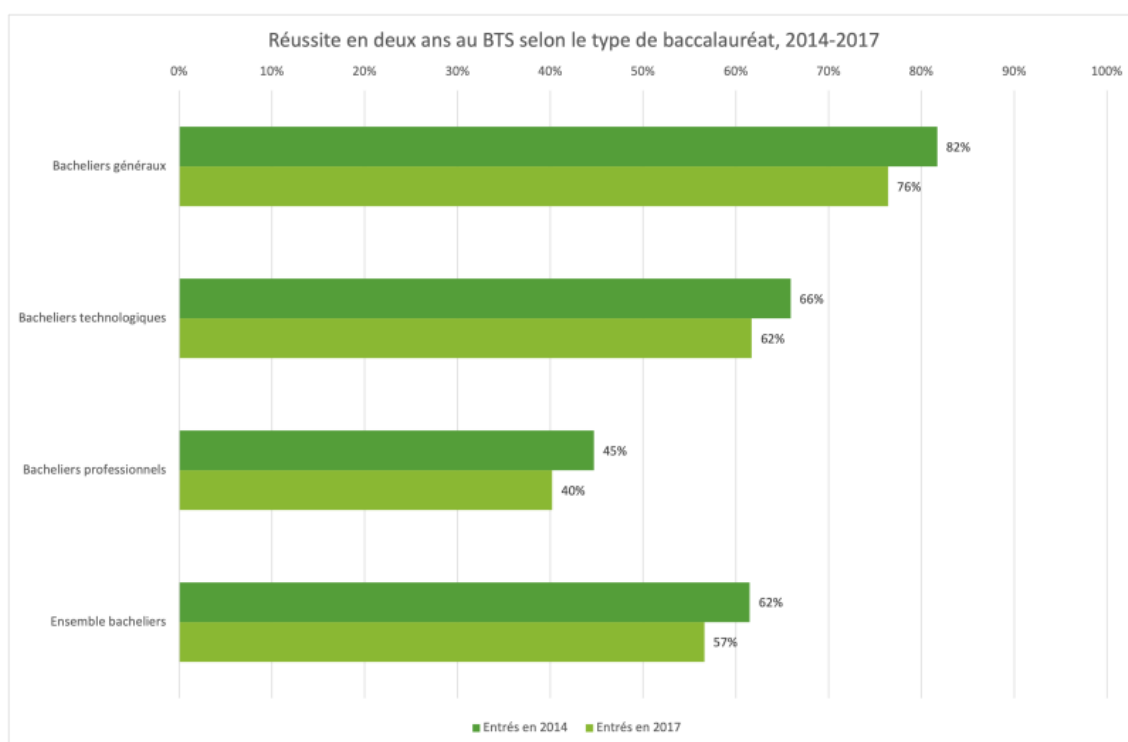
- 26 En termes d'opportunités individuelles, détenir un baccalauréat professionnel n'est pas devenu un sésame pour accéder aux STS : s'intéressant aux critères de la sélection formelle dans cette filière sur cette période, une exploitation des données de Parcoursup (Merlin, 2022) a montré que les bacheliers professionnels restent en 2018 pénalisés par rapport aux autres bacheliers pour entrer en STS, bien que théoriquement favorisés par la politique publique mise en place en 2013. Des analyses à caractéristiques socioscolaires comparables montrent notamment que s'ils candidatent plus souvent que les bacheliers généraux dans la filière, ils y sont pourtant moins fréquemment retenus, au contrôle de ce surplus de candidatures.
- 27 La première explication de ces résultats est à chercher dans le manque de places disponibles en STS, dont le nombre a augmenté de 7 % entre 2000 et 2017 selon la Cour des comptes, alors que le nombre de bacheliers professionnels a augmenté de 91,7 % au cours de la même période (Cour des comptes, 2020 ; Juanico, Sarles, 2020). Ce rapport destiné au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques conclut sans ambiguïté : « Ce déséquilibre global entre l'augmentation massive de la demande et la relative stagnation des places en STS porte fortement préjudice aux bacheliers professionnels » (Juanico, Sarles, 2020, p. 135). À l'évidence, il existe un paradoxe important entre l'énonciation d'une politique publique visant à élargir l'accès des bacheliers professionnels en STS, d'une part, et la réalité extrêmement concurrentielle, d'autre part, d'un nombre de places insuffisant au regard de l'explosion des effectifs de bacheliers professionnels se présentant dans cette filière. L'augmentation du nombre de places faisait par ailleurs partie des préconisations du rapport Lermينياux en 2015.
- 28 La seconde explication relève d'un défaut dans l'application des quotas de places réservées aux bacheliers professionnels. L'efficacité des quotas est qualifiée de « faible » en STS et de « relative » en IUT (Juanico, Sarles, 2020, p. 139). Le comité de suivi de Parcoursup évoque en 2020 un « volontarisme insuffisant » pour les appliquer, puis deux

ans plus tard une « évolution est lente [qui] marque le pas » (Comité éthique et scientifique de Parcoursup, 2020, p. 26 ; 2022, p. 40).

Des perspectives de réussite alarmantes

29 Pour finir, les perspectives de diplomation en STS constituent un autre élément éclairant la reconfiguration des parcours de bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur. Sur la période 2014-2017 pour laquelle des données sont disponibles, la réussite des bacheliers professionnels en STS⁷ a baissé (figure 4) : entre les jeunes entrés en 2014 et ceux entrés en 2017, le taux de réussite au BTS en deux ans est passé de 45 à 40 %⁸.

Figure 4. Réussite en deux ans au BTS selon le type de baccalauréat, 2014-2017



Source : MESRI-DGESIP (2019 et 2022), État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France n° 12 et n° 15, fiche 20.

30 On pourrait comprendre cette évolution dans la mesure où l'accès des bacheliers professionnels à l'enseignement supérieur s'étend sur la même période : de nouveaux arrivants intègrent les STS, moins armés pour l'enseignement supérieur et moins susceptibles d'y réus-

sir. Néanmoins, cette explication ne suffit pas, car, sur la même période, le taux de réussite des autres bacheliers baisse aussi. C'est bien la réussite dans la filière STS en général qui interroge, d'autant que la réussite en licence générale en trois ans progresse légèrement sur la même période (MESRI-DGESIP, 2019, 2022) et que les sorties non diplômées de STS ne sont pas sans conséquence (Merlin, 2020).

- 31 Par ailleurs, quelle que puisse être l'évolution, il faut souligner la faiblesse du taux de réussite des bacheliers professionnels dans l'absolu : parmi ceux qui sont entrés en STS en 2017, seuls 40 % ont obtenu leur diplôme en deux ans. En trois ans, ce taux de réussite est de 48 %. Un tel taux de réussite est difficile à admettre au regard des politiques menées en faveur de l'orientation des bacheliers professionnels dans cette filière, d'une part, et d'autre part, des recommandations répétées plaidant pour le développement d'une politique dédiée à la réussite des bacheliers professionnels en STS, depuis une décennie (voir partie 2).
- 32 Au total, si la politique d'orientation massive en STS facilite effectivement l'accès des bacheliers professionnels à l'enseignement supérieur, elle peut aussi se lire comme un moyen de contenir leur présence dans une filière collatérale. L'aménagement de voies dédiées peut se rapporter à un phénomène de démocratisation autant que d'assignation. Dans ce contexte, on peut se demander si l'enseignement supérieur s'est ouvert pour de bon aux bacheliers professionnels. Dans les chiffres et dans la loi, le baccalauréat professionnel est bel et bien un diplôme permettant d'accéder à l'enseignement supérieur. Néanmoins, considérant que plus de huit de ses lauréats sur dix poursuivent dans la même filière, que la moitié d'entre eux en sort finalement sans diplôme et que de nombreux biais de sélection viennent pénaliser les bacheliers professionnels au fil de leur parcours vers l'obtention d'un diplôme (Merlin, 2021), on peut conclure en confirmant que les portes de l'enseignement supérieur demeurent « entrouvertes » (Lemêtre *et al.*, 2016) aux bacheliers professionnels.

Pour conclure...

- 33 En définitive, pour accueillir l'afflux de bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, l'action publique récente a essentiellement consisté à les diriger vers une filière jugée la mieux appropriée pour

eux : les STS. Portée par les quotas, cette intention vise en même temps à éloigner les bacheliers professionnels de l'université, tendance atteinte et renforcée en 2018 avec l'instauration d'une forme de sélection à l'université, *via* Parcoursup.

- 34 Ces dispositions ne se sont accompagnées ni d'une vague de création de places dans la filière STS, ni d'une mobilisation pédagogique permettant d'améliorer la préparation des bacheliers professionnels aux STS, et leur accueil une fois inscrits dans la filière. L'absence d'action publique portant sur le dimensionnement de l'offre de formation ainsi que sur les conditions d'accueil des bacheliers professionnels, en dépit d'une explosion de la demande stimulée par les pouvoirs publics eux-mêmes, interroge quant à la considération pour ces parcours et dépeint la STS des bacheliers professionnels comme une orientation ambivalente, porteuse d'un mécanisme de relégation en même temps que d'un accès facilité à l'enseignement supérieur.
- 35 Ces constats convergent avec les analyses de Rossignol-Brunet *et al.* (2022) ayant établi que la troisième vague de massification de l'enseignement supérieur français s'opère surtout par la répartition des arrivants dans l'espace social hiérarchisé de l'enseignement supérieur, la notion de « nouveaux publics » masquant parfois simplement un jeu de vases communicants entre les filières : plus que de « nouveaux publics », il s'agit davantage de nouvelles segmentations de l'enseignement supérieur, qui affectent prioritairement les STS et l'université.

BIBLIOGRAPHIE

BAUDELLOT, Christian, LECLERCQ, François (2005). *Les effets de l'éducation. Rapport à l'intention du PIREF*. <http://education.devenir.free.fr/Documents/baudelot%20effets%20de%20l'education.pdf>

BEAUD, Stéphane (2002). « Le rêve de retrouver la "voie normale". Les bacs pro à l'université ». Dans Moreau, Gilles (dir.). *Les patrons, l'État et la formation*

des jeunes. Paris : La Dispute, p. 215-228.

BEAUD, Stéphane, PIALOUX, Michel (2001). « Les "bacs pro" à l'université. Récit d'une impasse ». *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, n° 136, p. 87-95. <https://doi.org/10.3406/rfp.2001.2828>

BÉJEAN, Sophie, MONTHUBERT, Bertrand (2015). *Pour une société appre-*

nante. *Propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur*, rapport. Ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/pour-une-societe-apprenante-propositions-pour-une-strategie-nationale-de-l-enseignement-superieur-47757>

BLÖSS, Thierry, ERLICH, Valérie (2000). « Les nouveaux “acteurs” de la sélection universitaire. Les bacheliers technologiques en question ». *Revue française de sociologie*, vol. 41, n° 4, p. 747-775. <http://doi.org/10.2307/3322704>

BRUCY, Guy (2016). « La naissance du baccalauréat de technicien ». *CPC Info*, n° 58, p. 9-17. <https://eduscol.education.fr/document/26233/download>

COMITÉ ÉTHIQUE ET SCIENTIFIQUE DE PARCOURSUP (2020). *2^e rapport annuel au Parlement*, Paris. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/comite-ethique-et-scientifique-de-parcoursup-2e-rapport-annuel-au-parlement-51251>

COMITÉ ÉTHIQUE ET SCIENTIFIQUE DE PARCOURSUP (2022). *4^e rapport annuel au Parlement*, Paris. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/comite-ethique-et-scientifique-de-parcoursup-4e-rapport-annuel-au-parlement-83879>

COUR DES COMPTES (2020). « Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi orientation et réussite des étudiants », communication au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale. Paris. <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-03/20200227-rapport-premier-bilan-loi-ORE-3.pdf>

CUISINIER, Jean-François, CARAGLIO, Martine, DURAND, Bénédicte, GALICHER, Annie, SAGUET, Martine (2013). *Les parcours des élèves de la voie professionnelle*, rapport n° 2013-110. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, Paris. https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2014/49/3/2013-110_eleves_voie_pro_309493.pdf

DURU-BELLAT, Marie, KIEFFER, Annie (2008). « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France. Déplacement et recomposition des inégalités ». *Population*, vol. 63, n° 1, p. 123-157. <http://doi.org/10.3917/popu.801.0123>

HUGRÉE, Cédric (2016). « Les bacheliers professionnels face à la normalisation de la poursuite d'études supérieures ». Dans *Actes du colloque organisé pour les 30 ans du baccalauréat professionnel*. Paris : CPC études, p. 373-388.

IGEN, IGAENR (2015). *Affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans les instituts universitaires de technologie et les sections des techniciens supérieurs*, rapport n° 2014-089. https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/88/2/2014-089_affectations_bacs_pros_et_tecnos_497882.pdf

JUANICO, Régis, SARLES, Nathalie (2020). *Évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur*, rapport d'information déposé par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. Assemblée nationale, Paris, p. 134. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cec/115b3232_rapport-information.

LABRUYÈRE, Chantal, KOGUT-KUBIAK, Françoise (2013). « Le baccalauréat professionnel de sa création à sa place actuelle dans les formations professionnelles ». *CPC Info*, n° 53, p. 7-15. <http://eduscol.education.fr/document/26248/download>

LEMÊTRE, Claire, MENGNEAU, Juliette, ORANGE, Sophie (2016). « “La fac, on me dit que c'est possible, mais que c'est pas faisable”. Les portes entrouvertes de l'enseignement supérieur ». Dans *Actes du colloque organisé pour les 30 ans du baccalauréat professionnel*. Paris : CPC études, p. 389-400.

LERMINIAUX, Christian (2015), *Améliorer la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur des bacheliers professionnels*, rapport. Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Paris.

MAILLARD, Fabienne (2019), « Le bac pro de 1985 à 2015. Entre innovation et conformation ». Dans Maillard, Fabienne, Moreau, Gilles (dir.). *Le bac pro. Un baccalauréat comme les autres ?*. Toulouse : Octarès.

MERLIN, Fanette (2020). « Sortir sans diplôme de STS. L'autre échec de l'enseignement supérieur ». *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, n° 149, p. 7-37. <https://doi.org/10.4000/formationemploi.7976>

MERLIN, Fanette (2021). *Une sélection à répétition. L'accès des bacheliers professionnels à un diplôme de l'enseignement supérieur*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation. Université de Bourgogne Franche-Comté, Dijon.

MERLIN, Fanette (2022). « Entrer dans l'enseignement supérieur avec un “bac pro”. Une sélection biaisée ». *Lien social*

et Politiques, n° 89, p. 35-56. <https://doi.org/10.7202/1094547ar>

MESRI-DGESIP (2007). *État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*. Paris : Ministère de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Innovation.

MESRI-DGESIP (2019). *État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France n° 12*. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

MESRI-DGESIP (2022), *État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France n° 15*. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

ORANGE, Sophie (2010). « Le choix du BTS. Entre construction et encadrement des aspirations des bacheliers d'origine populaire ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 183, p. 32-47. <https://doi.org/10.3917/arss.183.0032>

ORANGE, Sophie (2013). *L'autre enseignement supérieur. Les BTS et la gestion des aspirations scolaires*. Paris : PUF.

PROST, Antoine (2002). « La création du baccalauréat professionnel : histoire d'une décision ». Dans Moreau, Gilles (dir.). *Les patrons, l'État et la formation des jeunes*. Paris : La Dispute, p. 95-111.

ROSSIGNOL-BRUNET, Mathieu, FROUILLOU, Leïla, COUTO, Marie-Paule, BUGEJA-BLOCH, Fanny (2022). « Ce que masquent les “nouveaux publics étudiants”. Les enjeux de la troisième massification de l'enseignement supérieur français ». *Lien social et Politiques*, n° 89, p. 57-82. <https://doi.org/10.7202/1094548ar>

VAN ZANTEN, Agnès (2015). « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. Quel rôle joue le lycée d'origine des futurs étudiants ? ». *Regards croisés*

sur l'économie, n° 16, p. 80-92. <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2015-1-page-80.htm>

NOTES

1 Ce principe inscrit dans la version initiale du décret de 1995 portant règlement général du BTS se voit renforcé par la modification de son article 7 en 2007, qui réaffirme que « l'admission des bacheliers technologiques dans une section de technicien supérieur fait l'objet d'un examen prioritaire ».

2 Organisation des classes passerelles, circulaire du 18/7/18 au BO du 19 juillet 2018 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132734)

3 Décret du 2 (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=EA98324B15633E234E38F2C0410654D1.tplgfr27s_1?cidTexte=JORFTEXT000038257865&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038257631)¹ (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=EA98324B15633E234E38F2C0410654D1.tplgfr27s_1?cidTexte=JORFTEXT000038257865&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038257631)
mars 2019 (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=EA98324B15633E234E38F2C0410654D1.tplgfr27s_1?cidTexte=JORFTEXT000038257865&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038257631)

4 Le site du ministère de l'Éducation nationale les présente ainsi : « Dans le cadre de l'amélioration de la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, un nouveau dispositif spécifique leur est proposé pour l'accès aux formations sélectives. Il s'agit d'une classe passerelle vers le BTS, ayant pour objectif d'augmenter le taux de passage de 1^{re} en 2^e année de STS et de limiter le décrochage au cours de la 1^{re} année de STS ».

<https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo29/MENE1819293C.htm>

5 Décret n° 2019-215 du 21 mars 2019 relatif aux modalités d'admission en section de techniciens supérieurs et modifiant le code de l'éducation.

6 Université s'entend hors IUT (institut universitaire de technologie).

7 Champ : étudiants sous statut scolaire, établissements publics et privés sous contrat.

8 Le taux de réussite en 3 ans baisse également, mais plus légèrement que le taux de réussite en 2 ans. Il n'a pas été retenu dans ce tableau, car, pour

l'année 2017, il comprend la session 2020 dont les examens ont été passés dans des conditions extraordinaires.

RÉSUMÉS

Français

Depuis le début des années 2010, les bacheliers professionnels accédant à l'enseignement supérieur ont une filière réservée : les sections de technicien supérieur. Or, enseignée dans les lycées, cette filière est parfois considérée comme « un espace à côté de l'enseignement supérieur », voire un « petit supérieur » (Orange, 2013). Se pose alors la question de savoir si l'instauration d'une voie de formation dédiée aux bacheliers professionnels constitue une opportunité pour ces derniers. Cette synthèse suggère que le développement d'une politique publique volontariste en faveur d'une partie de la jeunesse la moins valorisée scolairement et socialement a pu produire un effet paradoxal, en accueillant plus largement les bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, mais en les cantonnant davantage à des voies spécifiques où, par ailleurs, leurs perspectives de réussite restent modestes.

English

Since the beginning of the 2010s, vocational “baccalauréat” holders entering higher education have had a reserved track: the higher technician sections. Yet, taught in high schools, this training pathway is sometimes considered as “a space next to higher education”, or even a “small higher education” (Orange, 2013). The question then arises as to whether the introduction of an educational pathway dedicated to vocational baccalaureates constitutes an opportunity for them. This summary suggests that the development of a proactive public policy in favor of a part of the youth that is least valued academically and socially may have produced a paradoxical effect, by welcoming more vocational baccalaureate holders into higher education but confining them more to specific tracks where, moreover, their prospects of success remain modest.

INDEX

Mots-clés

enseignement supérieur, STS, baccalauréat professionnel, massification, segmentation

Keywords

higher education, vocational baccalaureate, massification, segmentation

AUTEUR

Fanette Merlin

Chargée d'études au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), chercheuse associée à l'Institut de recherche sur l'éducation (IREDU).